



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**

Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-septième session

Budapest (Hongrie), 11-14 septembre 2017

EUR/RC67/TD/4

4 septembre 2017
170720

ORIGINAL : ANGLAIS

Séance d'information technique sur l'investissement dans le développement dans la petite enfance

**Mercredi 13 septembre 2017
13 h 00-14 h 30, Bartók**

Contexte

Pourquoi investir dans le développement dans la petite enfance ?

1. Alors que la mortalité infantile recule à l'échelle mondiale, le développement de l'enfant suscite davantage d'attention, comme en témoigne la prise en compte de cette problématique dans les objectifs de développement durable (ODD), et en particulier la cible 4.2.

2. Au niveau mondial, 43 % des enfants de moins de cinq ans (un nombre estimé à 250 millions d'enfants) courent le risque de subir un développement sous-optimal du fait de la pauvreté et du retard de croissance. Ces risques restent également élevés dans les pays développés en raison des inégalités sociales, de la pauvreté, de la négligence ainsi que du manque de stimulation et d'opportunités de développement. Un mauvais départ dans la vie peut entraîner des problèmes de santé, des carences nutritionnelles et une instruction inadaptée, une situation qui se traduit à l'âge adulte par l'obtention d'un travail peu rémunéré ainsi que par une hausse des inégalités et des tensions sociales. L'impact du développement dans la petite enfance se poursuit donc à l'âge adulte, et peut même se perpétuer dans la génération suivante. Selon les estimations, ce mauvais départ dans la vie occasionne, chez les personnes concernées, une perte d'environ 25 % du revenu moyen à l'âge adulte par année. En outre, les pouvoirs publics risquent de voir doubler leurs dépenses du produit intérieur brut actuellement consacrées à la santé et à l'éducation. L'incidence et le coût de l'inaction sont importants.

3. Les jeunes enfants doivent faire l'objet de soins attentifs et protecteurs dès la naissance. En effet, la période de la petite enfance est non seulement caractérisée par une sensibilité particulière aux facteurs de risque, mais offre aussi une occasion critique de mener des interventions précoces et bénéfiques et d'atténuer les répercussions négatives liées à ces facteurs. Les jeunes enfants font tout d'abord l'objet de soins attentifs et intentionnés de la part de leurs parents, des autres membres de la famille, des soignants et des services de proximité, ce qui permet de créer un environnement stable et stimulant pour promouvoir la

santé et la nutrition de l'enfant, encourager les possibilités d'apprentissage précoce et favoriser la protection contre les risques. Les expériences négatives subies dans l'enfance en raison de la maltraitance et du dysfonctionnement des ménages peuvent empêcher l'enfant d'atteindre son plein potentiel de développement. Or, pour prendre soin de leurs jeunes enfants et créer des environnements favorables à leur développement, les familles doivent bénéficier d'un soutien, sous la forme notamment de ressources matérielles et financières, de politiques nationales d'aide familiale, et de prestation de services multisectoriels dans le domaine de la santé, de la nutrition, de l'éducation, et de la protection sociale et de l'enfant.

4. Le secteur de la santé joue un rôle important dans la promotion et le suivi du développement de l'enfant, et de la dispensation de services de conseil à ce sujet. Il aide les parents à protéger leurs enfants contre les risques, répond aux besoins et aux préoccupations, et mène des enquêtes et des actions correctives lorsque le développement en bonne santé suscite de l'inquiétude et semble compromis.

Que peuvent faire les pouvoirs publics et la société civile ?

5. La promotion de la santé et du bien-être pendant tout le parcours de vie sous-entend la prise de mesures au niveau de multiples secteurs, ainsi que la mise en place d'un cadre de soutien regroupant politiques, coordination intersectorielle et financement. Le leadership des pouvoirs publics et la priorisation des politiques constituent des conditions *sine qua non*. C'est également une question d'équité : les populations nanties sont presque toujours plus enclines à prendre des mesures favorisant le développement dans la petite enfance.

6. Grâce à l'action multisectorielle, le secteur sanitaire servant d'ailleurs de clé d'accès à cet égard, il s'avère particulièrement possible de dispenser des services aidant les familles à apporter des soins attentifs et protecteurs aux enfants dès leur plus jeune âge, et à promouvoir, protéger et soutenir le développement dans la petite enfance. Les interventions visant à promouvoir ce genre de soins peuvent effectivement s'appuyer sur les services de santé, de développement et de nutrition existants.

7. La capacité des familles à prodiguer des soins attentifs à leurs enfants peut être renforcée dans le cadre de services de santé de qualité et de la coopération transdisciplinaire avec d'autres secteurs (comme les services sociaux et l'éducation) qui prodiguent des soins prénatals, proposent des évaluations et des conseils dans le domaine de la santé, de la nutrition et du développement de l'enfant, et dispensent des services de vaccination. Les services de santé peuvent conseiller et former les parents afin de leur permettre de mener plusieurs interventions essentielles visant à optimiser la stimulation des enfants (comme les Soins pour le développement de l'enfant et l'approche « Parenting for lifelong health »).

8. Les programmes d'aide parentale qui font la promotion de la parentalité positive et des soins attentifs et protecteurs, en particulier ceux portant sur les techniques de changement des comportements, peuvent dans une très large mesure amplifier les effets positifs des interventions essentielles menées dans le domaine de la santé, du développement, de la nutrition, de l'éducation et de la protection sur le développement dans la petite enfance. À cet égard, les interventions doivent être coordonnées avec le secteur de l'éducation afin de promouvoir l'apprentissage, et avec ceux des services sociaux et de la protection de l'enfance afin d'atteindre les populations les plus vulnérables. Ces programmes doivent être mis en œuvre avec un universalisme proportionné en vue d'intégrer les couches de la population difficilement accessibles.

9. Il importe particulièrement de dispenser des services et de mener des interventions visant à soutenir le développement dans la petite enfance, et d'aider les parents à protéger leurs enfants contre les risques afin de réaliser une vision essentielle des ODD, à savoir permettre à tous les enfants d'atteindre leur potentiel au cours de leur existence et dans la génération à venir.

L'intervention intersectorielle pour le développement dans la petite enfance : la méthode hongroise

10. Les premières années de vie nécessitent une attention particulière. Certains risques et troubles susceptibles d'avoir une incidence essentielle sur la qualité de vie de l'enfant et de l'adulte peuvent être identifiés lors des tous premiers stades de l'existence. Les retards de développement peuvent souvent être corrigés avant qu'ils n'entraînent de graves problèmes grâce à un développement approprié, l'administration de thérapies et la socialisation ciblée. Les interventions menées dans la petite enfance permettent d'identifier ces troubles le plus rapidement possible et d'administrer un traitement professionnel, tout en fournissant une aide et un soutien aux familles concernées.

11. Le gouvernement hongrois accorde la priorité au dépistage des troubles du développement dans la petite enfance. L'accès aux services appropriés s'avère néanmoins difficile pour certains enfants et leur famille. En outre, il n'est guère facile de recenser, dans le système, les services adaptés aux besoins de chaque enfant. Le ministère hongrois des Capacités humaines a mis en œuvre un nouveau programme visant à proposer des solutions à ces problèmes.

12. Le programme d'intervention intersectorielle pour le développement dans la petite enfance vise surtout à améliorer la prestation de services aux enfants d'âge préscolaire et à leur famille. Il s'adresse principalement aux familles dont les enfants nécessitent une attention particulière et une intervention précoce. L'objectif général est de suivre le parcours typique d'un enfant dans le système, en vertu des réglementations et des protocoles existants. Il s'agit principalement d'apporter une description détaillée de la trajectoire de l'enfant dans le système institutionnel, de la période prénatale et périnatale à l'âge scolaire, en passant par la phase de développement après la naissance. Le programme intègre tous les acteurs prenant part à la prestation des services à chaque étape spécifique du développement. Il est également tenu compte de leurs rôles et des relations existant entre eux, tels que définis par les instruments juridiques en vigueur.

13. Le programme vise principalement à améliorer l'efficacité du travail des experts œuvrant dans le domaine de l'intervention dans la petite enfance et de leur coopération interdisciplinaire : les éducateurs spécialisés, les psychologues, les gouvernantes, les enseignants de maternelle, les travailleurs sociaux, les visiteurs sanitaires, les pédiatres ainsi que les médecins généralistes. Il a également comme objectif de dispenser des services de meilleure qualité en améliorant la méthodologie, l'éducation et les technologies de l'information. En outre, le programme permet aux parents d'améliorer leurs compétences parentales et les aide à mieux prendre conscience de leur rôle dès les premiers stades de l'existence de leurs enfants.

Objectifs

14. Les objectifs de cette séance d'information technique sont les suivants :

- faire part de l'expérience de la Hongrie et d'autres pays concernant les interventions de développement dans la petite enfance ;
- présenter l'activité de l'OMS dans le domaine du développement dans la petite enfance à la lumière des ODD, de Santé 2020, de la mise en œuvre par les États membres de « Investir dans l'enfance : la stratégie européenne pour la santé des enfants et des adolescents » et du Plan d'action européen pour la prévention de la maltraitance des enfants adoptés en septembre 2014 par la soixante-quatrième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe.

Résultats escomptés

15. Cette séance d'information technique vise à faire part de l'expérience en matière de promotion nationale du développement dans la petite enfance, et à rendre compte des initiatives réalisées dans ce domaine aux niveaux régional et mondial avec l'appui de l'OMS.

16. Dans un rapport présenté à la Soixante-dixième Assemblée mondiale de la santé au titre du point 16.3 de l'ordre du jour (Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030) : santé de l'adolescent), le secrétariat de l'OMS a proposé que la question du développement dans la petite enfance soit abordée dans un prochain rapport au Conseil exécutif sur la mise en œuvre de la stratégie mondiale. Il importe également d'examiner les mesures à prendre dans ce domaine. La séance d'information technique rendra compte des dernières initiatives à cet égard.

Programme provisoire

Durée	Thème	Présidente/orateur
5 min.	Allocution de bienvenue et présentation par la présidente	Katalin Novák Secrétaire d'État, Hongrie
5 min.	Le développement dans la petite enfance sous l'angle du cycle de vie et des objectifs de développement durable	Dr Gauden Galea Bureau régional de l'OMS pour l'Europe Directeur, Division des maladies non transmissibles et de la promotion de la santé à toutes les étapes de la vie
10 min.	Les interventions dans la petite enfance : la situation en Europe	Pr Manfred Pretis Hambourg (Allemagne)
20 min.	Bilan actuel des interventions dans la petite enfance menées en Hongrie : découvertes axées sur les besoins et initiatives intersectorielles	Dr Barbara Czeizel Hongrie
10 min.	Le développement dans la petite enfance : le concept des soins attentifs et protecteurs et les approches de l'OMS au niveau mondial	Dr Bernadette Daelmans Siège de l'OMS Coordinatrice, Santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent

35 min.	Interventions des États membres, suivies d'un débat	
	<ul style="list-style-type: none">• Dépistage des troubles du développement : qu'est-ce qui est suffisant, ou sommes-nous en train de « surmédicaliser » tout écart par rapport au développement normal ?• Éducation préscolaire : excès de formalité ?• Zozo la tornade (Emil i Lönneberga) d'Astrid Lindgren : est-ce que nous empêchons nos enfants de jouer librement et étouffons leur créativité ?	
5 min.	Résumé	Dr Martin Weber Bureau régional de l'OMS pour l'Europe Chef de programme, Santé et développement des enfants et des adolescents

= = =